

**ARRETE DU MAIRE N°5696-2018**  
**AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS**  
**TEMPORAIRE, EN FAVEUR DE LA SOCIETE BBQ BROTHER,**  
**LORS DU SALON DES METIERS D'ART DU PLATEAU BRIARD (SIMA),**  
**LES 12, 13 ET 14 OCTOBRE 2018**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Brie,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2,
- Vu les articles L 3335-1 modifié, L 3334-2 modifié et L 3335-4 modifié du Code de la Santé Publique,
- **Considérant** la demande de Monsieur Simon SLATINSEK, responsable de la société BBQ BROTHER, d'ouvrir une buvette temporaire lors du 20<sup>ème</sup> Salon des Métiers d'Art,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Simon SLATINSEK, responsable de la société BBQ BROTHER, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire avec consommation sur place, sur le parking du tennis rue du Faubourg Saint-Marceau, les 12, 13 et 14 octobre 2018 de 10h00 à 19h00 à l'occasion du Salon des Métiers d'Art (SIMA).

**ARTICLE 2 :** À cette occasion, il ne pourra être servi que des boissons des groupes 1 et 3, à savoir :  
- boissons du premier groupe : les boissons sans alcool, les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré.  
- boissons du troisième groupe : boissons ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur (vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crèmes de cassis, vins de liqueur).

**ARTICLE 3 :** Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée.

**ARTICLE 4 :** Le Commissariat de Police de Boissy-Saint-Léger est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera transmis au :  
- Commissariat de Police de Boissy-Saint-Léger,  
- Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,  
- A l'intéressé.

Fait à Marolles-en-Brie, le 17 septembre 2018



Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie